

LOIRE ATLANTIQUE **les** **nouvelles**

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français - NUMERO 389 - 21 NOV. 1985 - Prix 1 F 50

FAIRE EXPRIMER

TOUTE NOTRE CAPACITÉ MILITANTE

Oui nous sentons en ce début de campagne que les propositions essentielles des communistes sont à même de rassembler dans le vote pour nos candidats des milliers d'hommes et de femmes qui ne se reconnaissent ni dans les projets inquiétants de la droite, ni dans le bilan ou la pratique gouvernementale du Parti socialiste.

Dans une situation où le Parti socialiste n'a d'autre ambition que la poursuite de sa politique d'austérité, que la cohabitation avec la droite sous une forme ou sous une autre, ouvrir une perspective nouvelle ne peut résulter en 1986 que d'une seule situation nouvelle : la progression du vote communiste.

Des signes encourageants montrent mieux que tous les sondages que le baromètre est à la hausse pour les communistes, notamment pour les communistes de Loire-Atlantique puisque leur fédération atteint aujourd'hui les 100 % des cartes placées et que ces chiffres seront dépassés le 16 décembre prochain lors de notre rassemblement pour fêter cet événement.

Après les succès rencontrés dans les luttes, après les importantes manifestations du 24 octobre dernier, c'est la fête de Nantes, premier rassemblement pour le vote communiste, qui confirme la confiance mesurée que nous devons avoir pour l'avenir. Plus de vignettes vendues, plus d'adhésions, plus d'abonnements à « L'Huma », etc...

Par Jean-Yves COUPEL

Secrétaire fédéral à l'Organisation

Ces vrais indicateurs de tendance sont des facteurs d'espoir et de confiance, mais surtout ce qui est intéressant dans la situation actuelle, c'est qu'il existe une réceptivité grandissante à l'égard de notre politique, il faut donc se saisir de ces nouvelles possibilités pour lancer toutes nos forces dans cette grande bataille et passer la vitesse supérieure.

Ces résultats ne s'obtiennent pas sans effort, ils sont le fruit de notre seule force, l'activité du parti, de chaque communiste. Du côté des médias rien à attendre, le Parti socialiste continue de monopoliser la télévision, quant à la droite elle est assurée des milliards des privilégiés de l'argent.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, mais si toute notre capacité militante s'exprime, c'est une force irrésistible, une richesse qui nous est unique et infiniment précieuse : la volonté du dévouement, la combativité des communistes.

Ici et là, la portée de cet effort est encore sous-estimée. Nous devons partout dépasser rapidement cette situation pour que se mène dans ce département une campagne électorale efficace et de masse.

Tout nous commande d'accélérer notre engagement dans cette campagne électorale. Tous nous devons nous organiser en conséquence pour être sans cesse sur la brèche et au bout du compte récolter le fruit de nos efforts par l'élection d'un député communiste en Loire-Atlantique et de nombreux conseillers régionaux, l'avenir en sera que plus chargé d'espoir pour le monde du travail et la grande majorité de la population de Loire-Atlantique.

**POUR FETER LE RENFORCEMENT DU PCF
à l'occasion du dépassement des effectifs**

Soirée Lundi 16 Décembre

Salle municipale de BASSE-INDRE

avec MEETING

Buffet - Stands - Librairie - Partie artistique

**Journée d'études des
Enseignants Communistes**

Dimanche 24 Novembre

de 9 heures à 17 heures

A MONTOIR (Salle Bellevue)

Avec la participation de **René MAURICE,**

Rédacteur en chef de « L'Ecole et la Nation »

La lutte des Dubigeon

Pour maintenir le chantier à flot malgré les nouvelles voies d'eau ouvertes par le pouvoir socialiste et le patronat qui avaient déjà élargi celles pratiquées par la droite.



Le pouvoir socialiste semble vouloir aller jusqu'au bout chez Dubigeon. Lors du C.E. du 14 novembre, la direction d'Alstom a annoncé la réduction des effectifs du Chantier à 560 d'ici à un an. Les travailleurs luttent depuis des années contre le déclin du site, sans eux Dubigeon serait rayé de la carte. Les communistes ont formulé à maintes reprises des propositions pour l'avenir de la Navale. Aujourd'hui ils renouvellent leur soutien aux travailleurs en lutte, alors que par direction interposée, le pouvoir poursuit les dirigeants syndicaux après leur avoir envoyé pendant des semaines comme seule réponse ses CRS.

BRIÈRE : Derrière les statuts, la main-mise sur le marais indivis

Malgré les efforts déployés par le président du Parc régional de Brière pour modifier les statuts et exclure la commission syndicale du Parc, il n'a pu obtenir le consensus de celle-ci.

Réunie samedi dernier à Pontchâteau, la commission syndicale de Grande Brière Mottière n'a pas voté le texte proposé par le syndicat mixte du Parc et son président, M. Jean de Baudinière.

M. de Baudinière a pourtant eu tout le loisir de s'exprimer et n'a pas manqué de le faire comme public. Ce qui montre d'ailleurs le caractère démocratique de cette assemblée qui donne la parole à qui la demande.

Gaston Philippe, syndic de St-Joachim, était porteur d'une décision de son Conseil municipal, refusant la délibération proposée ; il s'est battu pied à pied pour défendre la présence de la commission syndicale et de ses voix délibératives au Parc.

Ainsi après avoir accepté en 1978 de renforcer la présence de la commission syndicale au

sein du Parc, aujourd'hui au nom de la décentralisation et d'économies, M. de Baudinière veut limiter les droits des habitants des 21 communes, propriétaires du Marais indivis.

Les économies ? c'est de la démagogie. La politique du Parc a été de prestiges, de gâchis et l'incompétence de M. Legrand a été soulignée dans le sévère « rapport Souliman » fait en 1981 qui mériterait d'être porté à la connaissance du public.

Le Parc régional a été condamné pour licenciement abusif et cela va coûter autour de 80 millions de centimes. Qui va payer ?

Seul Jean-Louis Le Corre, alors conseiller général, s'est opposé à cette politique de gâchis, d'autoritarisme. Aujourd'hui ceux qui ont voté à l'assemblée « a réforme des statuts » veulent vioier la charte qu'ils ont élaborée. Ils veulent faire main basse sur les 7 000 ha de marais indivis.

La raison première (précise la charte) du Parc est d'assurer la conservation d'un patrimoine biologique unique, le Marais de Grande Brière, dont le caractè-

rière inaliénable en a permis la transmission jusqu'à nos jours. »

« Puis l'article 35 : la gestion du Marais est assurée par la commission syndicale de la Grande Brière qui entre au syndicat mixte où elle assure la représentation légale des 21 communes de la Brière... »

« Les collectivités associées choisissent leurs représentants — ou syndics — au mieux des intérêts de leur territoire, ce syndic figure en tant que tel dans les listes municipales. »

Ce dernier passage pousse loin l'ingérence dans le choix du syndic.

Aujourd'hui foin de tout cela. Au nom de la décentralisation, la commission syndicale, si nous laissons faire, ne serait plus qu'un partenaire « consulté ».

Le danger est sérieux, faire adopter les statuts avant la nouvelle charte, c'est la volonté de mettre les collectivités devant le fait accompli, les habitants de cette région, les usagers de Brière ne doivent pas laisser faire cette opération.

Ce serait un pas de plus dans la mise en tutelle du Marais indivis.

9 - 23 NOVEMBRE : QUINZAINÉ COMMERCIALE DE GUÉRANDE

LE PROGRAMME DE LA QUINZAINÉ

Mercrédí 20 novembre

Marché avec animation Pastis 51.

15 h - 17 h : Jeux du mer credi pour les enfants avec de nombreuses récompenses.

14 h - 17 h : Tournoi football Jeunesse à la Madeleine.

18 h 45 : Tirage double chance.

Jeudi 21 novembre

18 h 30 : Jeu inter-sociétés.

18 h 45 : Tirage double chance.

Vendredi 22 novembre

18 h 45 : Tirage double chance.

Samedi 23 novembre

Marché avec animation Pastis 51.

14 h 30 : Toornoi de football. Pompiers de Guérande, Municipaux, Football Loisirs St-Aubin,

Commerçants.

18 h 30 : Finale jeu inter-sociétés.

Dimanche 24 novembre

11 h 30 : Remise des prix aux gagnants du jeu inter-sociétés et du jeu du Puzzle.

12 h : Tirage des gros lots.

15 h : 5 Vespées de l'Accordéon, salle St-Jean-Baptiste. Trois heures de musique gaieté, spectacle.

LES LOTS : 120 000 F (au total)

1 PEUGEOT 309

(tirage le 24 novembre)

1 VOYAGE POUR DEUX PERSONNES

1 CHAÎNE HI-FI

6 BONS D'ACHATS

(3 000 F, 2 000 F, 4 fois 1 000 F)

1 WEEK-END A JERSEY (pour 2 personnes) et de nombreux lots offerts tous les jours

TIRAGE DOUBLE CHANCE, tous les soirs à 18 h 45 GAGNEZ : 1 vélo, 1 radio FM, 1 coffret liqueur, etc.

LA BAULE
ameublement
A. TURCHI



Route de La Baule, Guérande - Tél. 40.60.39.29
145 avenue de-Gaulle, La Baule

SPÉCIAL QUINZAINÉ DE GUÉRANDE
jusqu'au 23 novembre

-10%*

sur tous les articles
en magasin

-15%*

sur
toute la literie

+ tickets de la quinzaine

* A partir de 1000 F d'achats

Et n'oubliez pas
le jeu du puzzle

Qui gagnera
les 4000 F ?

NANTES : Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Nantes révèle au fil de ses séances l'accord sur le fond entre la majorité réactionnaire et les élus socialistes. Que ce soit sur la ZIA ou à propos du versement transport, en bref sur les grandes questions d'orientations politiques, droite et PS ont du mal à se différencier. Alors les élus socialistes muets sur Dubigeon, posent des questions s'inquiétant de l'avancement de la mise en place de la ZIA.

Sur la vie associative, ils ont beau jeu de s'en prendre aux

mesures hyper réactionnaires de l'équipe Chauty, mais ne disent mot lorsque l'élue communiste les interpelle sur l'absence, malgré les promesses d'une loi donnant aux associations des moyens de se développer sans tutelle. Le député Nattiez s'en tire piteusement en comparant la pratique de la droite avec « l'embrigadement de la jeunesse dans les pays de l'Est ». Sa comparaison aurait été plus plausible si elle avait été faite avec les statuts et pratique de Léo Lagrange, lorsque cette filiale du PS avait le

monopole sur la vie socio-culturelle nantaise d'André Morice à Alain Chenard.

La réalité à propos du tramway, Joël Busson devait la rappeler. PS et droite ont voté ensemble le cadeau au patronat (12 MF cette année) alors que le développement du service public de transport, particulièrement avec la réalisation de la ligne Centre-Sud et le prolongement de la ligne 1 demande des investissements, or ce sont les tarifs et la contribution des communes qui augmentent et celle du patronat qui baisse.

VIE ASSOCIATIVE DES STATUTS PRISON !

Le dossier sur la vie associative était une nouvelle fois à l'ordre du jour. Jocelyne Cailleau relevait que la droite persiste et signe, elle poursuit la mise en place de structures encadrant les associations « obligeant celles-ci à se fédérer ». L'élue communiste dénonce l'absence de concertation malgré ce qu'affirme le maire dans sa lettre aux Nantais où il parle « Participation, coordination, concertation ».

« Vous portez atteinte au droit fondamental de la vie associative en les contraignant à adhérer à un organisme dont jusqu'à ce jour les objectifs culturels et éducatifs sont ni connus, ni soumis au débat ».

En cela le gouvernement socialiste encourage votre pratique réactionnaire

en refusant de voter une loi pour la promotion de la vie associative assurant son indépendance.

Les statuts que vous avez établis verrouillent toutes possibilités de vie démocratique, puisque notamment les membres fondateurs et de droits occuperont 14 des 21 sièges. Ce sont des statuts prison !

Jocelyne Cailleau met ensuite en relief l'atteinte grave à la liberté de pensée du personnel. Pour être réembauché, le personnel du secteur socio-éducatif devra signer une charte dite pour le développement de la vie associative où il est fait référence entre autre à la liberté de l'enseignement ! On sait ce que cela signifie chez vous !...

CONSENSUS DROITE - PS sur la zone franche

L'Association Communautaire de l'Estuaire de la Loire (ACEL) est présentée comme l'instrument de la mise en œuvre de la ZIA, projet sur lequel nous nous sommes déjà exprimés, en en soulignant les dangers, déclarait Paul Le Guilloux, au nom du groupe communiste.

Rassemblant, au nom d'un consensus que nous combattons, des élus locaux qui, en fin de compte, rêvent d'îlots de prospérité où proliféreraient les transactions commerciales et les opérations financières, elle mérite donc un examen particulier.

Les présupposés idéologiques du projet d'ensemble ont été déjà développés au sein même de notre Conseil, parfois à notre étonnement. Ils sont remarquablement résumés dans « Regards sur l'actualité », n° 114 d'octobre 1985, par le président du Centre Français d'Études et de Recherches sur les zones de Liberté Economique (CEFERLE). Loin d'avancer masqué derrière des formules léni-ficantes du type « adaptation à la mondialisation de l'économie », ce dernier considère que les zones franches, « enclaves de déréglementation », sont « des comprimés de prospérité dans un contexte de crise ». Il énumère, d'une manière devenue classique, les prétendus avantages de cette potion magique :

— stimulant pour les petites entreprises, par allègement des réglementations, comme si l'existence des PME était un souci majeur pour les grands groupes transnationaux ;

— effets positifs sur la tech-

nologie, mais on peut se demander en quoi ;

— effets positifs sur les ressources de l'état et des collectivités locales, et l'on nous fait miroiter : augmentation de la valeur du terrain, la création d'emplois, la fixation de la population, l'accroissement des bases d'imposition, la relance de l'activité portuaire, comme si les aides, exonérations et dégrèvements fiscaux étaient un progrès pour mener une politique sociale.

Soyons clairs : la zone franche n'est certainement pas une chance pour les bassins sinistres. Au contraire, laisser jouer les lois du capitalisme sauvage ne peut qu'accroître la politique actuelle de démantèlement du territoire et de casse industrielle. Et gare à ceux qui osent défendre leur emploi, comme aujourd'hui les travailleurs de Dubigeon et bien d'autres à qui on envoie la police avant d'éventuellement les poursuivre devant les tribunaux. Ce qui leur permet d'apprécier l'état de santé de la liberté du travail.

C'est cela, la logique de la flexibilité et de la déréglementation, qui va d'ailleurs beaucoup plus loin. L'étude du président du CEFERLE montre à quel point rêvent les néo-libéraux et quelques autres. Je cite :

« Au sein de la CEE, le choix du pays d'implantation d'une entreprise est fonction des lois, des règlements et de la fiscalité. Plutôt que de déplacer les usines, n'est-il pas possible de « déplacer » les lois ? Certains périmètres « européens » sont-ils inconcevables, au sein desquels l'investisseur, le créateur

d'entreprise seraient autorisés à choisir la loi : quels seraient la plus favorable dans l'arsenal législatif des pays du marché commun ? Dans le cas d'une zone en territoire français, un investisseur pourrait, par exemple, construire selon la réglementation belge, appliquer la législation sociale allemande, demander l'application de la fiscalité irlandaise... Cela peut paraître utopique, mais de véritables laboratoires d'intégration européenne seraient ainsi constitués. Les zones franches peuvent être des lieux d'expérimentation à échelle réduite. »

Voilà pour la toile de fond qui nous conforte dans notre critique au niveau fiscal et douanier, sur le plan social et sur celui du tissu industriel lui-même et de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, après la venue de M. Defferre, on nous propose de participer à la mise en place de l'ACEL, bras séculier de la ZIA, mais surtout manifestation de la cohabitation entre la droite et le gouvernement, plus ou moins en coulisse, mais depuis des mois, et même si la passerelle s'appelle M. Régent.

Nous estimons que ce n'est pas par là que passent les voies du développement économique. Chacun comprendra donc qu'il soit pour nous, hors de question d'approuver une participation financière de la ville (1 million de francs sur 4,250), mais qu'en revanche nous appelions nos concitoyens à apprécier comme il se doit la position de chacun sur un projet comportant de tels risques.

GRANDE BRADERIE

MAJOR

JEUDI 28 - VENDREDI 29
SAMEDI 30 NOVEMBRE

COOP-RUCHE UNION

Place de l'Hôtel-de-Ville
SAINT-NAZAIRE

Heures d'ouverture : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h

MAJOR

DES COMMERÇANTS
NAZAIRIENS

ATTAQUENT

AVEC DES

PRIX FULGURANTS !

3 journées commerciales

à des

PRIX EXCEPTIONNELS !

